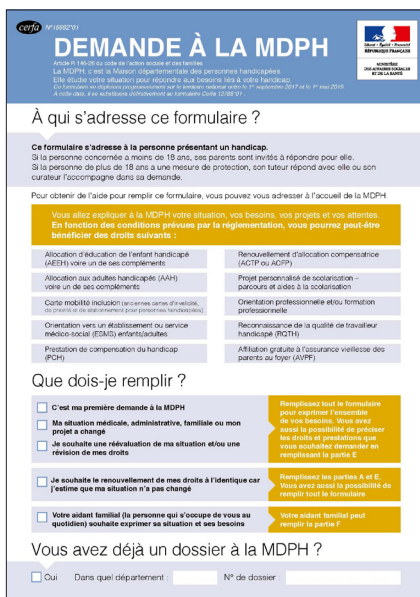




CONSEILS POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER

- Écrire lisiblement, en noir, de préférence en lettres majuscules
- N'utiliser ni trombone, ni agrafe, ni colle, ni scotch car vos dossiers sont numérisés
- Ne joindre aucune photo (pour les cartes, l'Imprimerie nationale viendra vers vous avec un courrier d'appel à photo), ni radiographie, ni CD, ni clef USB - seuls les comptes-rendus médicaux papiers seront acceptés
- Ne pas plier, ne pas découper et fournir de préférence des documents au format A4 toujours pour une meilleure numérisation de votre dossier.



DEMANDE À LA MDPH

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap. Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle. Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH

Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes. En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments	Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ADP)
Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments	Projet personnalisé de socialisation - parcours et aides à la scolarisation
Carte mobilité inclusion (recensement des personnes handicapées, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)	Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle
Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfance/adulte	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
Prestation de compensation du handicap (PCH)	Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Que dois-je remplir ?

C'est ma première demande à la MDPH

Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé

Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits

Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car j'estime que ma situation n'a pas changé

Votre aidant familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien) souhaite exprimer sa situation et ses besoins

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

Oui Dans quel département : _____ N° de dossier : _____

Le formulaire me permet d'expliquer la situation de mon enfant, ses besoins et ses attentes.

Sur le recto, j'indique quelle est la situation de mon enfant :

- ① C'est notre **première demande** d'aide à la MDPH
- ② Il a **déjà une aide** ; cette aide va s'arrêter et il en a encore besoin
- ③ Il a **déjà une aide, sa situation a changé** et il est nécessaire que la MDPH regarde une nouvelle fois sa situation

Si je viens d'un autre département, je précise le numéro du département et celui du dossier et je pense à demander le transfert du dossier de mon enfant auprès de la MDPH de mon département d'origine.

Il y a ensuite 6 parties dans le dossier de demande.
En fonction de la situation, je dois en remplir certaines.

A Votre identité	Renseignements obligatoires	D Votre situation professionnelle	Si votre demande concerne votre projet professionnel
B Votre vie quotidienne	Renseignements obligatoires sauf renouvellement avec situation inchangée	E Expression des demandes de droits et prestations	
C Vie scolaire ou étudiante	Si votre demande concerne la scolarité ou la vie étudiante	F Vie de votre aidant familial	Si vous souhaitez exprimer des besoins en tant qu'aidant familial

PARTIE B : VOTRE VIE QUOTIDIENNE —

Je décris à la MDPH le quotidien de mon enfant et ses habitudes en famille, à l'école (réveil, trajets, activités extrascolaires, vie familiale, impact sur la vie professionnelle des parents).

Si j'ai réduit mon temps de travail en raison de la situation de mon enfant, je précise ma quotité de travail.

Je n'hésite pas à transmettre tous les documents pertinents (bilan éducatif, psychologique, médical, paramédical, etc.), factures, devis du matériel ou prises en charge envisagées pour compenser les difficultés.

Tous ces éléments vont permettre à la MDPH de comprendre au mieux la situation et de traiter qualitativement la demande.

PARTIE C : VIE SCOLAIRE ET ÉTUDIANTE —

Cette partie concerne **la vie scolaire de mon enfant**.

Pour la bonne instruction du dossier, il est **très important de transmettre l'emploi du temps détaillé de mon enfant**.

Pour les enfants scolarisés, les attentes sont précisées dans un document appelé le « **GEVASco** ».

Le GEVASco est un **guide de recueil de données que vous remplissez avec l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire**.

Le GEVASco est une **pièce indispensable à la bonne instruction du dossier**.

PARTIE D : VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE —

Cette partie ne concerne pas les demandes « enfant » sauf si mon enfant a **16 ans ou plus et qu'il poursuit un parcours de formation en alternance** (apprentissage ou professionnalisation).

PARTIE E : EXPRESSION DES DEMANDES DE DROITS ET PRESTATIONS

Cette partie concerne les **droits pouvant être ouverts par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou par le Président du Conseil départemental pour les Cartes mobilité inclusion (CMI)**.

Je coche la ou les cases correspondant aux besoins de mon enfant.

Si je ne sais pas quelle aide demander, je ne coche pas de case. Les équipes pluridisciplinaires se chargeront d'identifier l'aide qui correspond à ses besoins.

PARTIE F : VIE DE VOTRE AIDANT FAMILIAL —

L'aidant intervenant auprès d'un enfant handicapé de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité est supérieur à 80 % et qui n'est pas en internat peut bénéficier de l'affiliation gratuite à l'Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF).

L'affiliation est alors faite automatiquement par la Caisse d'allocations familiales (CAF) sur la base de l'attribution de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Il est inutile de cocher la case AVPF dans la partie E.

POINT D'ACCUEIL DÉPARTEMENTAL

MDPH 74

26, avenue de Chevène
CS 20123
74003 ANNECY Cedex

☎ 04 50 33 22 50 ✉ mdph@mdph74.fr

www.mdp74.fr

Accueil physique du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h

Fermeture le 1^{er} et 3^e jeudi matin du mois

Accueil téléphonique du lundi au vendredi

de 13h45 à 17h

Si vous souhaitez être accompagné par un travailleur social dans le dépôt de votre demande, vous pouvez être reçu les mardis et jeudis après-midi sans rendez-vous, le lundi après-midi, le mardi matin ou le vendredi toute la journée sur rendez-vous.



ÉQUIPES TERRITORIALISÉES DU HANDICAP (ETH)

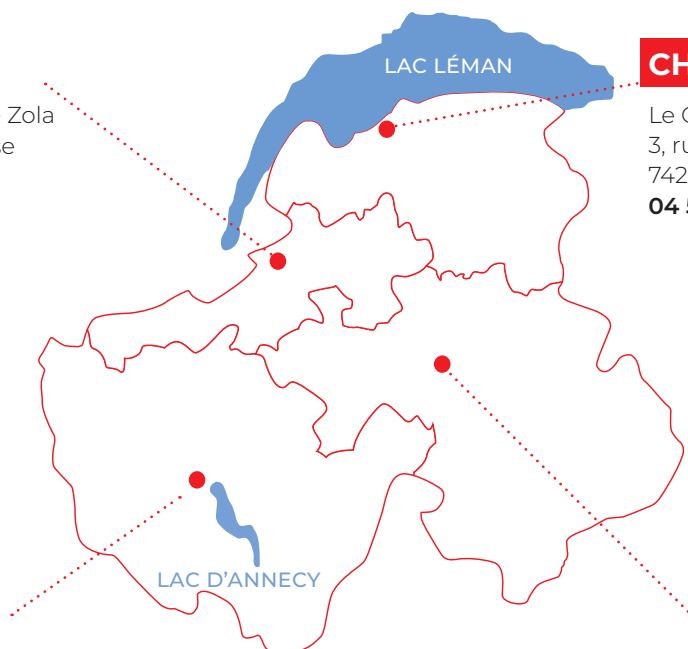
RELAIS DE LA MDPH SUR LE DÉPARTEMENT

GENEVOIS

23, avenue Émile Zola
74100 Annemasse
04 50 84 31 60

CHABLAIS

Le Gardénia
3, rue Casimir Capitan
74200 Thonon-les-Bains
04 50 81 89 33



BASSIN ANNÉCIEN

Accueil assuré sur le site central de la MDPH
Accueil téléphonique 04 50 33 20 50

ARVE FAUCIGNY - MONT-BLANC

187, rue du Quai
74970 Marignier
04 50 47 63 15

Je peux aussi déposer mon dossier en ligne sur le portail MDPH.

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/74>